

Règlement intérieur de la vélo-école

- L'association vélo-école du 20ème a pour objet de rendre les adhérents-élèves le plus adroit(e)s possible sur un vélo.
- Pour cela, elle dispose d'un parc de vélos adaptés qu'elle met à disposition des élèves, qui sont tenus de les utiliser selon les consignes qui leurs seront données par les monitrices et les moniteurs, afin de les endommager le moins possible.
- l'association bénéficie de la présence de monitrices et moniteurs bénévoles qui consacrent au moins deux heures (deux fois) par mois à enseigner la pratique du vélo. Ils appliquent de préférence la pédagogie mise en œuvre à la vélo-école de Montreuil, mais s'adaptent aux particularités de chaque élève.
- les sessions de formations sont composés d'un trimestre d'au moins 10 sessions de 2 heures, le samedi uniquement, payables en une seule fois à l'avance selon les modalités suivantes :
 - 50 euros le trimestre tarif standard
 - 40 euros le trimestre tarif étudiant.e
- Les cours ont lieu chaque samedi matin de 9h45 à 12h00. Le premier quart d'heure est consacré à l'attribution du vélo, à son réglage, et à l'écoute des consignes pour la matinée.
- les inscriptions des **monitrices et moniteurs** se font du lundi matin au mercredi midi sur <https://lite.framacalc.org/9gsy-moniteursve20> ou par message à veloecole20@fub.fr,
- Les inscriptions des **élèves** se font à l'avance par message à veloecole20@fub.fr.
- La durée de validité de l'adhésion-souscription est de 3 mois, Il appartient donc aux élèves de réserver au moins 10 samedis pour se consacrer à leur apprentissage, et d'indiquer les dates retenues le plus tôt possible à veloecole20@fub.fr
- Les élèves sont autorisées à se présenter tous les samedis à partir de leur premier samedi de cours, bénéficiant ainsi de 12 ou 13 cours au lieu de 10, en précisant qu'elles choisissent cette formule à veloecole20@fub.fr.
- Par élémentaire courtoisie envers les moniteurs, toute inscription pour les samedis indiqués vaut engagement à présence et toute absence non justifiée par des raisons médicales ou familiales graves sera considérée comme un abandon des cours et fera l'objet d'une radiation du trimestre.
- L'assiduité aux cours est recommandée pour une bonne progression, les personnes travaillant les samedis pourront faire l'objet d'aménagements particuliers, en fournissant des justificatifs de leur planning.
- Les élèves s'engagent à venir équipé(e)s de vêtements et de chaussures adaptés à

la pratique du vélo, pantalons confortables et serrés aux chevilles, chaussures plates de sport ou de ville à semelles non glissantes, pas d'écharpes flottantes ni de foulards longs, gants chauds et bonnet en hiver, équipement de pluie si nécessaire...

- La vélo-école en tant qu'association loi 1901 d'éducation populaire s'oblige à une stricte neutralité politique et religieuse et attend des élèves et monitrices et moniteurs ce respect de la laïcité à la française, tant dans les propos que dans la tenue vestimentaire.

- Lors de la première sortie à vélo en circulation réelle, le port du casque est recommandé, mais pas obligatoire. Pour des raisons élémentaires d'hygiène, la vélo-école ne prête pas de casque.

- La vélo-école ne prête pas de vélos aux élèves, tout usage d'un vélo appartenant à la vélo-école se fait en présence d'au moins une monitrice ou un moniteur.

Toute inscription à la vélo-école vaut adhésion au présent règlement.